



DECISION ADMINISTRATIVE

N°46/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de vérifications des installations d'incendie et
de moyens de secours des bâtiments de la Mairie 2025-2026-2027
DEKRA Industrial SAS**

Considérant le besoin de vérifier annuellement les installations d'incendie et de moyens de secours dans les bâtiments de la Mairie ;

Considérant le contrat de maintenance proposé par la société DEKRA Industrial SAS

Le Maire

DÉCIDE

De souscrire, avec la société DEKRA Industrial SAS – ACT EXPLOIT ISERE Parc Sud Galaxie Immeuble Le Calypso – 4/6 rue des Méridiens 38130 ECHIROLLES, un contrat de maintenance pour les installation d'incendie et de moyens de secours des bâtiments de la Mairie de Vif.

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme de 3 ans et sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance du contrat. Il entrera en vigueur le 1^{er} jour du mois de la date de signature.

Cette prestation est consentie pour un montant annuel de 2 028,40 € H.T soit 2 434,08 € TTC (deux mille quatre-cent-trente-quatre euros et huit centimes).

Les bâtiments concernés sont :

- Groupe scolaire Champollion,
- Groupe scolaire Malraux,
- Ecole Marie Sac,
- Salle Polyvalente,
- Salle des Fêtes de Vif,
- Groupe scolaire Genevrey,
- Gymnase Mario Fossa,
- CCAS,
- Gymnase municipal,
- Salle d'évolution Gabriel Ruard,
- Salle du Conseil

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 038-213805450-20250310-DA46_2025_A-CC



De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le **11 0 MARS 2025**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET

